

# Bachelor Universitaire de Technologie 2ème et 3ème année Mention Métiers du Multimédia et de l'Internet Parcours Création Numérique (MMI CN) (2023-2025)

REFERENCE : 13PB342L

Apprentissage CFA du SUP (contrats privés)

## PRESENTATION DE LA FORMATION

Années universitaires 2023/2024 et 2024/2025

PEDAGOGIE	SUPPORT ADMINISTRATIF (SEFCA)
<p>IUT Dijon-Auxerre</p> <p><b>Responsable pédagogique</b> Céline MOREIRA Maître de Conférences celine.moreira@u-bourgogne.fr</p>	<p><b>Chargée de gestion de formation</b> Laurence RIGAUD / Tél : 06 61 37 97 75</p> <p><b>Chargée d'ingénierie de formation</b> Fiona BOUROGA / Tél : 03.80.39.55.28</p> <p>Adresse de contact <b>formation.continue-iut.dijonauxerre@u-bourgogne.fr</b></p>

## OBJECTIFS

Les métiers du multimédia et de l'internet sont omniprésents : de la conception / réalisation de site internet (entreprises, administration...) à la gestion de communauté (animation de pages sur les réseaux sociaux), en passant par la production de contenu.

La formation MMI s'attache à intégrer la dimension innovante de ce secteur en s'appuyant sur les compétences et connaissances des métiers d'aujourd'hui. La notion de veille technologique, indissociable de cette formation permet à l'équipe pédagogique d'adapter les enseignements en permanence pour prendre en compte les évolutions technologiques et assurer l'employabilité des diplômés.

La spécialité Métiers du Multimédia et de l'Internet propose trois parcours partageant les mêmes compétences sur les deux premières années, et une spécialisation forte sur la dernière année.

Néanmoins ces parcours s'appuient sur des référentiels de formation qui permettront une spécification dès la deuxième année que ce soit au travers des mises en situations ou des ressources dispensées.

Les parcours varient entre 25 et 40% selon les années afin de prendre en compte les spécificités locales.

## PUBLIC

- Étudiants issus du BUT année 1 MMI
- Diplômés issus de BTS Multimédia, Communication Visuelle, ...

Public âgé de maximum 30 ans (29 ans révolus).

L'âge maximum peut être porté à 35 ans (34 ans révolus) dans les cas suivants :

- apprenti qui souhaite signer un nouveau contrat pour accéder à un niveau de diplôme supérieur à celui déjà obtenu ;
- précédent contrat de l'apprenti rompu pour des raisons indépendantes de sa volonté ;
- précédent contrat de l'apprenti rompu pour inaptitude physique et temporaire.



SEFCA : Service commun de Formations Continue et par Alternance - Université de Bourgogne

N° Siret : 192 112 373 00 589 - Numéro d'organisme de formation : 26.21.P0018.21

Maison de l'Université - Esplanade Erasme - BP 27877 - 21078 DIJON CEDEX

Tél : 03.80.39.51.80 - Fax : 03.80.39.51.85 - Courriel : formation.continue@u-bourgogne.fr

Il n'y a pas d'âge limite dans les cas suivants :

- travailleur reconnu handicapé ;
- création ou repris d'une entreprise supposant l'obtention d'un diplôme ;
- personne inscrite en tant que sportif de haut niveau.

## PRE-REQUIS

- Étudiants du cursus BUT MMI première année
- Candidats extérieurs en BUT deuxième année via le site E-Candidat

Règles de progression (Arrêté du 15 avril 2022 - Annexe 1 - 4.5) :

La poursuite d'études dans un semestre impair est possible si et seulement si l'étudiant a obtenu :

- la moyenne à plus de la moitié des regroupements cohérents d'UE ;
- et une moyenne égale ou supérieure à 8 sur 20 à chaque regroupement cohérent d'UE.

Alternance : la formation en alternance est possible en BUT MMI à partir de la deuxième année.

L'admission en BUT 2ème année par alternance est subordonnée à un dépôt de candidature sur e-candidat (calendrier des sessions publié sur le site web de l'IUT) et à la signature d'un contrat en alternance.

Pour tout renseignement concernant les contrats d'alternance et les entreprises, les candidats peuvent prendre contact avec : SEFCA (alternance-iut@u-bourgogne.fr), 03 80 39 51 80.

## FORMATEURS

L'encadrement est assuré par les deux responsables pédagogiques de la formation.

La formation est dispensée par des enseignants-chercheurs de l'IUT Dijon-Auxerre de l'Université de Bourgogne.

Des intervenants professionnels font également partie de l'équipe pédagogique.

## ORGANISATION DE LA FORMATION

- Durée de la formation : 1119h (hors période en entreprise).
- Lieu de la formation : IUT Dijon-Auxerre, site de Dijon.

## METHODES ET MOYENS PEDAGOGIQUES

- Cours magistraux
- Projets collaboratifs
- Travaux dirigés.
- Travaux pratiques.

## MOYENS TECHNIQUES

- Salles de cours dotées de vidéo-projecteurs
- Salle informatique en libre service
- Connexion wi-fi
- Bibliothèque de travail thématique

## PROCESSUS DE SELECTION PEDAGOGIQUE ET DE RECRUTEMENT

Dépôts des candidatures sur la plateforme E-Candidat.

Admission après examen du dossier.

Les dossiers retenus en priorité seront ceux qui montreront un profil équilibré entre les matières scientifiques et littéraires. La rigueur, l'aptitude à l'abstraction, l'esprit d'analyse et de synthèse sont des qualités particulièrement utiles à la formation.

## MODALITES D'EVALUATION ET SANCTION DE LA FORMATION



**SEFCA : Service commun de Formations Continue et par Alternance - Université de Bourgogne**

N° Siret : 192 112 373 00 589 - Numéro d'organisme de formation : 26.21.P0018.21

Maison de l'Université - Esplanade Erasme - BP 27877 - 21078 DIJON CEDEX

Tél : 03.80.39.51.80 - Fax : 03.80.39.51.85 - Courriel : formation.continue@u-bourgogne.fr



**SEFCA : Service commun de Formations Continue et par Alternance - Université de Bourgogne**

N° Siret : 192 112 373 00 589 - Numéro d'organisme de formation : 26.21.P0018.21

Maison de l'Université - Esplanade Erasme - BP 27877 - 21078 DIJON CEDEX

Tél : 03.80.39.51.80 - Fax : 03.80.39.51.85 - Courriel : [formation.continue@u-bourgogne.fr](mailto:formation.continue@u-bourgogne.fr)

## CF FICHE FILIÈRE :

Arrêté du 27 mai 2021 Art. 1er – Les dispositions générales des programmes nationaux de la licence professionnelle « bachelor universitaire de technologie » sont fixées conformément à l'annexe 1 du présent arrêté. Elles déterminent notamment les règles de validation, de compensation et de progression dans le cursus de formation, conformément à l'article 17 de l'arrêté du 6 décembre 2019

## COMPETENCES ACQUISES ET DEBOUCHES

? Compétences acquises à l'issue de la formation :

- Comprendre les situations de communication, leur écosystème et les besoins des utilisateurs
- . Définir des stratégies digitales et les décliner
- . Améliorer son expression orale, sa prise de notes et l'animation de réunions
- . Se familiariser avec l'écriture pour les médias numériques (ergonomie Web, gestion de communautés, référencement)
- . Comprendre l'environnement technologique du multimédia
- . Maîtriser la configuration d'un hébergement Web ou d'un réseau local, déployer une application (Webmail, CMS, blog, cloud)
- Concevoir un produit ou un service (usage, fonctionnalités, ergonomie)
- . Construire une recommandation stratégique, établir une communication 360
- . Gérer la présence en ligne d'un produit ou service
- Exprimer un message avec les médias numériques pour informer et communiquer
- . Acquérir une culture graphique pour nourrir la créativité
- . Apprendre les principaux outils d'infographie (retouche photo et traitement d'images, création graphique 2D et 3D, dessin vectoriel, mise en page)
- . Acquérir les techniques de la photographie et de la production audiovisuelle (tournage, montage, compositing et effets spéciaux)
- Développer pour le Web et les médias numériques
- . Développer un site web ou une application (Javascript, PHP, SQL)
- . Maîtriser l'intégration web (étude des langages HTML, CSS et les normes du Web)
- . Configurer et gérer des systèmes de gestion de contenus (CMS, blogs, sites marchands)
- . Relier et interfacier des services en ligne (authentification, réseaux sociaux, cartes et géolocalisation)
- Entreprendre dans le secteur du numérique
- . Construire son projet professionnel en fonction de ses aspirations personnelles
- . Appliquer des notions de droit, économie, gestion et marketing au domaine de la communication numérique
- . Apprendre à mener un projet numérique

? Débouchés du diplôme (métiers ou poursuite d'études) :

Le diplômé MMI est susceptible d'exercer dans tout type d'organisme, public ou privé, le plus souvent dans un service communication ou informatique, principalement dans les 3 cœurs de métiers suivants :

- développement web : développeur back, développeur front, développeur full stack...
- communication numérique : chargé de communication numérique, chef de projet, product owner, UX designer, rédacteur web, community manager, spécialiste SEO, consultant analytics...
- création numérique : directeur artistique, web/UI designer, motion designer, réalisateur, infographiste, game designer...

Les étudiants diplômés d'un BUT MMI dispensé par les IUT peuvent exercer les activités autour de :

- L'accompagnement des entreprises, des marques, des collectivités locales ou publiques, dans leur démarche de communication numérique.
- La conception d'une réponse stratégique, d'une stratégie globale dans la démarche de communication numérique ou dans la conception d'un produit ou d'un service multimédia.
- L'expression d'un message sur différents supports, fixes ou animés, autour de l'audiovisuel, de la production graphique, d'une conception 3D, d'une charte graphique, etc.
- Le développement du produit ou du service dans un environnement web, ou sur des dispositifs interactifs.
- La mise en place d'une démarche de gestion de projet, mais aussi toutes les compétences nécessaires pour la création d'une marque ou d'une entreprise dans le secteur du numérique.

Les étudiants sont sensibilisés durant leur formation au développement durable, notamment au travers des concepts de l'éco-conception, mais aussi de l'accessibilité numérique au plus grand nombre, notamment au travers du respect de normes et de standards de qualité.

De par leur formation, les étudiants peuvent exercer dans de nombreux domaines, et pourront suivre l'évolution des technologies et des standards de développement ou des supports de communication ou de diffusion.

<https://iutdijon.u-bourgogne.fr/www/formations/buts/but-mmi.html>

<https://sefca.u-bourgogne.fr/>

Plus d'infos sur <http://sefca.u-bourgogne.fr>